



Wallonie

La Ministre
Eliane Tillieux
Emploi et Formation

Le Ministre
Paul Furlan
Pouvoirs locaux, Ville,
Logement, Energie et
Infrastructures sportives

Appel à projets « Ateliers de sensibilisation à la gestion durable des logements »

Date limite de retour des dossiers de candidature :
16 décembre 2016

1. Contexte dans lequel s'inscrit l'appel à projets

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement recentrée. Axée sur la construction et la rénovation durables, cette politique a pour objectif de faire de l'environnement une source d'opportunités économiques et de création d'emplois.

Un nouveau plan pluriannuel est en cours d'élaboration pour la période 2016-2019, dont la priorité est la rénovation du bâti au sens large.

Concrètement, ce plan se déclinera en 4 axes :

- AXE I – Définir les normes et références applicables aux constructions / rénovations durables
- AXE II – Promouvoir la construction / rénovation durable
- AXE III – Stimuler la réalisation de projets de construction / rénovation durable
- AXE IV – Mettre en œuvre des formations dans les métiers de la construction / rénovation durable

Le présent appel à projets vise à stimuler la réalisation de projets de construction / rénovation durable.

2. Description de l'appel à projet « Ateliers de sensibilisation à la rénovation durable »

Le présent appel à projets vise à sensibiliser les ménages à la « gestion durable des logements » (comment mieux habiter son logement), à travers l'organisation d'ateliers collectifs de sensibilisation.

Le concept de gestion durable des logements permet d'appréhender le logement de manière globale (impacts économiques, sociaux, et environnementaux), en mettant l'accent tant sur la question de la salubrité que sur celle des consommations d'énergie.

Les ateliers collectifs de sensibilisation doivent permettre de vulgariser les concepts liés à la gestion durable des logements, mettre les ménages en situation, leur permettre de réaliser des expériences concrètes, d'échanger collectivement ... Ces ateliers doivent permettre aux citoyens de comprendre

les principes de base du chauffage et de la ventilation d'un bâtiment, les phénomènes négatifs qu'une mauvaise utilisation peut générer (surconsommations, moisissures, ...) et de favoriser les comportements adéquats pour réduire les consommations d'énergie, vivre dans un bâtiment sain et maintenir le bâti dans les meilleures conditions.

La prise en compte des deux volets (salubrité et énergie) permet d'offrir aux ménages une prise sur leur logement, en particulier lorsqu'il est locatif et/ou vétuste et mal isolé (les locataires ont généralement peu de moyens d'actions sur leur habitat).

Ces ateliers peuvent également permettre à des locataires de logements sociaux rénovés sur le plan énergétique (notamment dans le cadre du programme de rénovation PIVERT) de comprendre les conséquences des travaux entrepris et dès lors de mettre en place des comportements appropriés pour entretenir le logement.

Les résultats attendus de ces ateliers sont l'amélioration du confort de l'habitation et de la santé des habitants, la réduction des factures énergétiques, le renforcement du sentiment d'estime de soi des ménages, en enrayant parallèlement la détérioration du bâti.

Les thématiques à aborder qui sont liées à la gestion durable des logements, sont les suivantes :

- Comprendre ses factures de chauffage, d'électricité et de gaz ;
- Choisir le contrat et le fournisseur d'énergie les plus adaptés en fonction de ses besoins et du type de client que l'on est (client protégé, ...) ;
- Comprendre l'origine et l'impact des problèmes d'humidité dans un logement ;
- Comprendre la nécessité de renouveler l'air intérieur ;
- Mettre en place des comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie en matière de chauffage, de production d'eau chaude, de consommation électrique et de consommation de gaz ;
- Identifier les travaux économiseurs d'énergie à coût abordable et leurs bénéfices ;
- Connaître les structures d'accompagnement et de soutien financier.

Cet appel à projets est ouvert au secteur associatif non marchand, en ce compris les acteurs de l'économie sociale et de l'insertion socioprofessionnelle, dans le respect de leurs publics.

Les projets devront au minimum respecter les critères suivants :

- Le projet doit comporter une dimension sociale forte, c'est-à-dire avoir pour objectif principal de sensibiliser et toucher un public qui d'une manière générale n'a pas ou peu accès aux ressources matérielles, relationnelles et socioculturelles (personnes à revenus modestes, personnes âgées, locataires etc.)¹ ;
- Le porteur de projet proposera aux ménages des animations, sensibilisations, approches pédagogiques à caractère collectif, qui permettent de créer du lien social et de mutualiser au maximum les questions liées à la gestion durable des logements² ;
- Le porteur de projet doit démontrer qu'il dispose des compétences professionnelles et des outils pédagogiques nécessaires à l'exercice de sa mission. Des partenaires peuvent venir compléter les compétences initiales du porteur de projet.

¹ La sensibilisation d'acteurs en contact direct avec ces publics est également éligible au présent appel, dès lors que l'objectif est de leur transmettre des outils et méthodes pédagogiques pour sensibiliser leurs publics.

² Les projets ne peuvent toutefois pas toucher les bénéficiaires de conseils ou de suivis à caractère collectif mis en place dans le cadre des plans d'action préventive en matière d'énergie (déjà financés par la Wallonie).

Par ailleurs, une priorité sera accordée aux projets qui respectent les critères complémentaires suivants :

- Le public cible est le public bénéficiaire de l'institution du porteur de projets et/ou des partenariats construits et récurrents sont établis avec des institutions qui accompagnent le public visé.

Les partenariats avec des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP), des Régies de Quartiers et/ou des Sociétés de Logement de Service public (SLSP) seront privilégiés.

Les partenariats avec les associations actives dans l'accompagnement des résidents en habitat permanent dans les zones de loisirs seront également privilégiés.

- Offrir au public visé un accompagnement individuel post-ateliers.

L'approche individuelle peut utilement compléter les démarches collectives des ateliers pour favoriser les changements de comportements. La relation de confiance entre le porteur de projet et le public visé est importante dans ce cadre. Cette relation est facilitée par les contacts récurrents avec les bénéficiaires d'ateliers (formels ou informels). C'est le cas lorsque les porteurs de projets s'adressent au public cible de leur association, ou organisent des permanences / activités récurrentes dans les locaux de leurs partenaires habituellement fréquentés par le public.

3. Conditions d'éligibilité des porteurs de projets

Les associations qui proposent un projet dans le cadre de cet appel doivent répondre aux conditions suivantes :

- Etre une ASBL existante depuis minimum 6 mois et disposer de l'infrastructure nécessaire au bon déroulement du projet. Aucune nouvelle structure ne sera éligible;
- Disposer des ressources techniques, pédagogiques, financières et humaines pour garantir un accompagnement social de qualité ;
- Déposer un dossier de candidature (Cf. formulaire de candidature) comprenant au minimum l'approche pédagogique envisagée, un objectif quantitatif (nombre d'ateliers et de bénéficiaires) et un budget prévisionnel détaillé.

En cas de projet sélectionné, le(s) porteur(s) du projet s'engage(nt) à participer à des réunions du comité d'accompagnement avec l'ensemble des porteurs de projets sélectionnés (max 1 par trimestre). Ils fourniront également toutes les informations nécessaires quant à l'avancement de leur projet, à la demande de l'administration.

Ils remettront un rapport final de mise en œuvre, sur le modèle établi par l'Administration. Enfin, ils s'engagent à jouer un rôle d'ambassadeur (témoin auprès de ses pairs) par rapport aux résultats du projet et à l'expérience vécue et, le cas échéant, à participer à des événements de sensibilisation organisés par la Wallonie.

4. Financement

Le soutien financier des projets retenus s'élèvera à :

- 1) 21.250 € maximum / projet, pour une durée de 1 an. Ces frais sont destinés à couvrir les frais salariaux, les frais de projet et les frais généraux de l'association (forfait de 15% des frais salariaux du projet).

- 2) Une demande de points APE et/ou de prolongation de points APE peut être sollicitée dans le cadre du présent appel, à concurrence de maximum 6 points pour 1 ETP, pour la durée du projet limité au 31/12/2019.

5. Dépôt des candidatures

Le formulaire de candidature est téléchargeable sur le site <http://www.wallonie.be/fr/developpement-durable-en-wallonie>. Il est également disponible sur demande adressée par mail à developpement.durable@spw.wallonie.be et toute information complémentaire peut être obtenue au 081/32.14.83. Ce formulaire doit être renvoyé à cette même adresse mail en mentionnant en objet « Appel à projet - Ateliers de sensibilisation à la gestion durable des logements » au plus tard pour le **16 décembre 2016**.

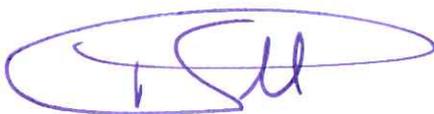
Tout dossier incomplet à la date de clôture ne sera pas analysé.

6. Sélection des projets

Les projets seront sélectionnés par un jury composé d'experts en construction durable et en accompagnement social ainsi que de membres de l'Administration wallonne, du Cabinet de la Ministre de l'Emploi et de la Formation et du Cabinet du Ministre de l'Energie et du Logement.

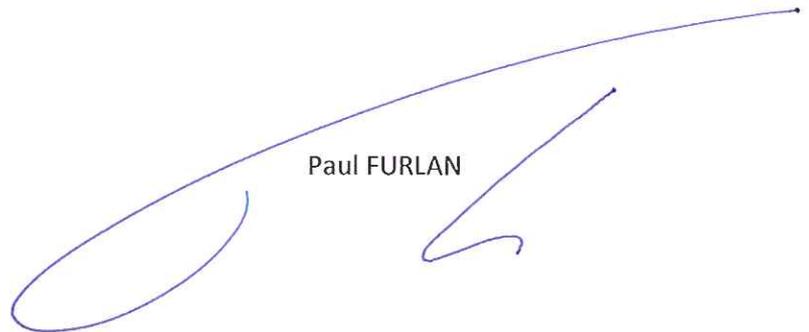
Les candidats (retenus ou non) seront avertis personnellement de l'issue réservée à leur dossier au plus tard le 14 janvier 2017.

Eliane TILLIEUX



La Ministre de l'Emploi
et de la Formation

Paul FURLAN



Le Ministre des Pouvoirs locaux,
de la Ville, du Logement, de l'Energie
et des Infrastructures sportives